S’intrure

Puisqu'il faut se définir, recourons à Littré, édition de 1877, tome III, p.144 :

S'intrure : *s'introduire sans droit comme sans titre !*

Et voilà les choses énoncées et annoncées au plus court par le moyen de ce pronominal vétuste, auquel il n'est plus que Maurice Grévisse, dans son *Bon usage*, pour faire un sort !

Nous sommes dans le cas dérisoire, en effet, de ne nous prévaloir de personne. Ni d'un parti, ni d'un groupe, pas même d'un simple patronage.

Autant dire que nos lettres de créance ne sont pas minces, mais nulles.

Sans droit comme sans titre, nous ne venons pas non plus en redresseurs de torts, en gens qui prétendent à bouleverser l'État ou à améliorer le sort du prochain. Les entreprises de bonheur public sont déjà légion, et, prédicants ajoutés à tant d'autres, notre échec serait d'autant plus assuré.

Témoins ou spectateurs narquois, et seulement cela, nous n'en sommes pas plus convaincus de vous séduire.

Les « clientèles » auraient, en effet, difficulté à trouver chez nous leur compte, de façon continue en tout cas, telle chose pouvant les satisfaire un jour, mais qu'une suivante fois démentira.

L'inconfort intellectuel guettera donc le lecteur éventuel. Qu'il y prenne garde, d'ores et déjà, plutôt que de nous faire reproche d'une inconstance quelconque dans la suite.

Soyez pareillement circonspects quant à notre moralité.

C'est toujours présomption que de prétendre à la vertu, et si

ce chapitre vous soucie, vous n'avez que trop à faire autour de vous. Les papiers publics sont innombrables où l'on décrète que l'autre est toujours une canaille, un fonds-secrétier ou un vendu à l'adversaire apparent.

Que cela soit donc clairement entendu : ne nous demandez pas ce que vous attendez peut-être. Nous ne visons pas à changer les institutions, pas même à les améliorer. Elles sont toujours mauvaises, a dit Alfred de Vigny, et du mauvais au supportable, la nuance ne vaut pas une goutte de sang.

Donc, autant que parler suffira à dire, nous nous garderons des adjectifs, surtout de ceux portant appréciation morale, laissant ce genre de profusions à de plus éminents spécialistes.

Le fait, dans les limites du connaissable et du contrôlable, sera le seul impératif auquel il nous ennuierait de déroger.

Notre entreprise est donc insensée, comme vous avez déjà pu en juger. Tous les gens réputés sérieux, consultés, nous l'ont dit et redit.

Il ne vous reste plus qu'à confirmer, ou à infirmer !